



Date de dépôt : 2 juillet 2025

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Laura Mach, Céline Bartolomucci, Sophie Bobillier, Dilara Bayrak, Caroline Marti, Léna Strasser, Sylvain Thévoz, Xhevrie Osmani, Nicole Valiquer Grecuccio, Cyril Mizrahi, Jean-Charles Rielle, Jean-Pierre Tombola, Caroline Renold, Sophie Demaurex, Diego Esteban : Pour le maintien des structures d'accueil Les Coccinelles, sous la forme la plus adéquate et pour un temps d'au moins huit demi-journées par semaine

En date du 13 mai 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- que l'espace enfant « La Coccinelle », créé en 2014 à la demande de plusieurs résidentes et résidents du Foyer d'Anières, a connu un franc succès;*
- que ce succès a entraîné la reproduction du modèle dans d'autres foyers de l'Hospice général, notamment ceux des Tattes, de la Seymaz et de Rigot;*
- que ces espaces enfants, d'abord gérés bénévolement, ont vu l'ajout d'un poste salarié à temps plein réparti entre une psychomotricienne ou un psychomotricien, une assistante socio-éducative ou un assistant socio-éducatif (ASE) et une éducatrice spécialisée ou un éducateur spécialisé;*
- que ces espaces remplissent depuis 8 ans pleinement leurs objectifs avec des bénéfices pour les enfants (maîtrise du français accélérée, meilleure intégration scolaire, apprentissage de la vie en groupe, intégration des*

règles de la vie commune, entrée en douceur dans le processus de séparation d'avec les parents, acquisition d'autonomie, enfin la présence de professionnelles et professionnels permet de repérer précocement d'éventuels problèmes de développement) comme pour les parents (les espaces d'accueil sont indispensables pour disposer de temps afin de prendre des cours de français, de suivre une formation ou se rendre à des rendez-vous médicaux);

- que la demande est là : pour ne prendre que ces exemples, au Foyer d'Anières ce sont entre 10 et 15 enfants qui ont bénéficié de cet accueil en moyenne chaque jour (avec une équipe d'une dizaine de bénévoles, en plus d'un poste équivalent plein temps), tandis qu'au Foyer des Tattes, c'est une vingtaine d'enfants qui ont fréquenté la structure, pour le même poste ETP et un peu moins de bénévoles;*
- que la fermeture du poste ETP a été décrétée brutalement pour le 1^{er} janvier 2023, sans explication convaincante, et les professionnelles et professionnels licenciés;*
- que la proposition actuelle est d'ouvrir uniquement 1h30 une, deux ou maximum trois fois par semaine. Ce qui n'est pas réaliste : aucune professionnelle ni aucun professionnel n'accepte un poste avec si peu d'heures, qui plus est lorsqu'il faut se rendre jusqu'à Anières. Ainsi, La Coccinelle au Foyer de la Seymaz est fermée depuis le mois de janvier 2023 (!);*
- que le canton de Genève est déjà sous-doté en matière d'accueil préscolaire;*
- que si le problème est d'être considéré comme une crèche (ou structure d'accueil petite enfance) au regard du service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour du DIP (SASAJ), alors il y a sans doute des alternatives possibles à envisager pour que Les Coccinelles soient une structure d'accueil préscolaire à prestations restreintes avec une autorisation officielle;*
- que le soutien des communes peut être requis pour cela;*
- finalement, que ces espaces enfants appellent un large soutien bénévole de la population, des parents dans les foyers et répondent à de nombreux critères d'intégration : il faut les soutenir,*

invite le Conseil d'Etat

- à reconnaître que les structures d'accueil Les Coccinelles sont nécessaires au bon développement des enfants issus de la migration qui*

n'ont pas accès aux structures classiques d'accueil préscolaire, en leur permettant de bénéficier d'un cadre de stimulation, d'apprentissage de la langue et d'intégration des règles de bases de la vie en communauté;

- à proposer un modèle de gouvernance pour ce type d'établissement, en gardant un financement ouvert à diverses sources;*
- à étudier la façon la plus rationnelle d'adapter les structures actuelles Les Coccinelles pour répondre aux besoins;*
- à déroger exceptionnellement à la réglementation pour permettre à des structures bénévoles telles que Les Coccinelles de fonctionner;*
- à entamer un dialogue avec les communes concernées si besoin;*
- à inclure dans la réflexion les bénévoles impliqués dans les structures ainsi que les parents.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Les bénéfices multiples d'un accueil préscolaire ne sont plus à prouver. En effet, l'expérience en collectivité permet à l'enfant de développer sa motricité et son autonomie sociale et affective, de stimuler ses compétences cognitives et d'exercer et élargir ses capacités langagières. L'accueil d'un jeune enfant au sein d'une collectivité professionnalisée permet également de repérer des troubles précoces et d'apporter, le cas échéant, un soutien aux familles. Si ces avantages sont avérés pour tous les jeunes enfants, ils sont spécifiquement reconnus pour ceux issus de la migration. Cet accompagnement se révèle en effet particulièrement bénéfique dans le cadre de l'accueil d'enfants issus de familles primo-migrantes, en ce qu'il apporte une véritable opportunité de prévention et d'intégration. Les études récentes soulignent le fait que « les crèches collectives, où les enfants sont accueillis en groupe, sont liées à des bénéfices particulièrement marqués, si les enfants sont pris en charge par des professionnels de la petite enfance formés et présents en nombre suffisant »¹.

Le Conseil d'Etat reconnaît également que la prise en charge des enfants dans un lieu d'accueil préscolaire permet aux parents, et notamment aux mères migrantes, d'effectuer les démarches nécessaires à leur intégration dans la société genevoise, notamment se rendre aux cours de français obligatoires ou participer à des programmes favorisant leur intégration ou leur employabilité.

L'Hospice général, en collaboration avec le département de la cohésion sociale (DCS), a étudié d'une manière approfondie la manière d'adapter les structures des Coccinelles, en tenant compte des besoins des familles migrantes avec enfants en bas âge, logées par l'Hospice général et réparties sur l'ensemble du territoire, ainsi que de l'ensemble des contraintes liées au champ de la petite enfance et de sa problématique actuelle.

Concernant les structures « Les Coccinelles », il convient de relever qu'elles n'accueillent que 7% à 9% des enfants bénéficiaires de l'Hospice général et sont actuellement considérées comme des espaces d'accueil parents-enfant. Aussi, une réflexion a été engagée pour élargir l'accès et, dans une perspective de mixité et de qualité, pour accueillir non seulement les familles des centres d'hébergement collectif (CHC) des Tattes, de Rigot, d'Anières et de La Seymaz, mais aussi les enfants des résidentes et résidents de ces quartiers ou communes.

¹ Maria Melchior (2024), La crèche est le mode de garde qui favorise le mieux le développement des enfants, selon une étude dans cinq pays.

Le projet issu de cette réflexion prévoit ainsi de faire évoluer les structures « Les Coccinelles » d'un modèle d'espaces d'accueil parents-enfant vers un modèle de structures d'accueil à prestations restreintes, qui ont l'avantage d'être entièrement professionnelles, assurant ainsi une prestation d'accueil et d'accompagnement des enfants de qualité tout en libérant les parents afin de leur permettre d'effectuer les démarches nécessaires à leur intégration. Concrètement, ces structures d'accueil à prestations restreintes prendront la forme de haltes-garderies ou de haltes-jeux, des lieux d'accueil occasionnels pour les enfants dès 15 ou 18 mois durant quelques heures (de 2 à 4h maximum).

Ainsi, il est prévu :

- de transformer les espaces Coccinelles en haltes-garderies au CHC des Tattes à Vernier, au CHC de La Seymaz à Thônex et au CHC d'Anières;
- de transformer les Coccinelles en halte-jeu au CHC de Rigot en Ville de Genève.

Ces projets ont pour objectif de favoriser la socialisation des jeunes enfants, tout en apportant un accompagnement à la parentalité, et ils seront ouverts tant aux familles des CHC qu'à celles résidant dans ces quartiers ou communes et ne bénéficiant pas d'une prise en charge dans une autre structure d'accueil préscolaire.

Concernant le financement, le Conseil d'Etat rappelle qu'il ne peut pas provenir du canton, puisque l'accueil préscolaire relève de la prérogative communale.

En revanche, des fonds cantonaux et fédéraux peuvent être apportés, soit :

- par l'Hospice général, pour soutenir l'intégration sociale des familles migrantes et de leurs enfants;
- par le bureau de l'intégration et de la citoyenneté (BIC), pour la mise en œuvre de projets novateurs et dans une durée limitée de 3 ans maximum, pour autant que ces projets répondent aux objectifs de l'encouragement précoce pour favoriser l'intégration des enfants de 0 à 4 ans et de leur famille.

Un dialogue entre les communes concernées et les différentes institutions actives dans ce dossier a déjà commencé et se poursuivra à l'avenir. Les communes sont un partenaire incontournable sur ces enjeux.

Pour la rentrée scolaire 2025, la Ville de Vernier, en étroite collaboration avec l'Hospice général et le BIC, propose d'ouvrir une halte-garderie qui accueillera toutes les familles verniolanes, dont celles du CHC, du mardi au jeudi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, ainsi que le vendredi de 9h00 à

12h00. Sur la base de cette expérience, d'autres collaborations avec les communes vont se poursuivre pour proposer des projets adaptés à chaque contexte. Il est envisagé par exemple, dès 2027, d'ouvrir une halte-jeu au CHC de Rigot et une structure d'accueil à prestation élargie et à temps partiel au CHC de la Seymaz et à Anières.

Ces nouvelles structures accueillant, hors présence des parents, des enfants issus des familles de l'Hospice général ainsi que ceux des quartiers et communes où elles sont implantées, devront appliquer les dispositions réglementaires prévues par le règlement d'application de la loi sur l'accueil préscolaire, du 29 juin 2022 (RAPr; rs/GE J 6 28.01), notamment celles liées aux normes d'encadrement, à la qualification du personnel et au respect des usages de la petite enfance.

Dans le cadre de ce projet, les bénévoles et les parents ont été entendus et continueront de l'être. En effet, leur apport est indispensable, en vertu de leur expertise spécifique et de leur connaissance du contexte.

En conclusion, le Conseil d'Etat réaffirme ses engagements en faveur du soutien à la parentalité et de l'accueil préscolaire, tels qu'il les a inscrits dans son programme de législature, notamment afin de permettre que chaque enfant fasse l'expérience d'un accueil en collectivité et de qualité avant son entrée à l'école.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :
Thierry APOTHÉLOZ